CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E30218** **VALABLE JUSQU'AU** **22/11/2026**

ÉDITÉ LE 24/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2003

Raison sociale : CAILLE SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/05/2025

Capital : 50 000

4 RUE MARYSE BASTIE
ZAC LES PORTES DE CHAMBORD
41500 MER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS 2003B00343

Siret : 450 324 884 00029

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 6111175

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 006914B1244000 / 001 486200/51

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 006914B1244000 / 001 486200/51

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 54 81 01 62 **Fax :**

Portable : 06 26 14 50 83

Responsabilité légale :
CAUDAL TONY GÉRANT

Site Internet : www.menuiserie-caille-mer.fr

E-mail : contact@caille41.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 126 500 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	9	09/07/2025
4441	Clôtures métalliques		30/11/2023
4492	Ferronnerie		30/11/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025